

Presse



Aujourd'hui, le procès de la catastrophe Xynthia arrive à son terme. Cinq semaines de débats pour comprendre l'enchaînement fatal des fautes des élus et des représentants de l'Etat, sous la pression des promoteurs immobiliers. France Nature Environnement et ses associations membres, la Coordination des associations environnementales du littoral vendéen (COORLIT 85) et Vendée Nature Environnement espèrent que cette chaine de responsabilités, avec ses dérives mises en lumière, servira au moins d'électrochoc pour mettre fin aux comportements irresponsables.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), systématiquement contesté, amodié et retardé

La restriction des espaces constructibles induite par un PPRL contrarie les intérêts privés, et ceux des municipalités favorables à l'accroissement de leurs ressources fiscales. C'est ainsi qu'à La Faute-sur-Mer, la « cuvette mortifère », classée initialement en zone inconstructible, a été révisée, sans raison, et est devenue une « zone constructible sous conditions ». Ce déni du risque et des atermoiements volontaires ont provoqué 29 décès à la Faute (47 décès sur le territoire national), des souffrances irréparables et des coûts collectifs considérables. Pour Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement : « Pourtant, même après la tempête Xynthia, les leçons n'ont pas été tirées : la mise en place de ces mesures de prévention continue de se heurter aux mêmes stratégies de retardement, on joue la montre notamment sur l'Île de Noirmoutier».

Les digues, responsables d'un faux sentiment de sécurité

Les lotissements de la Faute-sur-mer étaient soumis à des risques de rupture et de surverse de la digue. C'était une réalité. Néanmoins, la présence de l'ouvrage associée à l'engagement des travaux ont minimisé le risque chronique existant et, de fait, rassuré les habitants. FNE, COORLIT 85 et VNE rappellent qu'aucune digue, même bien calibrée et entretenue, n'est insubmersible ou incassable. Pourtant, après le désastre de la tempête Xynthia, les collectivités ne cessent d'accélérer les projets

de digues et d'enrochements. Certains sont certes nécessaires, d'autres ne sont que des moyens politiques pour dissimuler et minimiser la réalité de l'aléa de submersion marine. En cherchant à rassurer on pourrait, en réalité, augmenter le risque en donnant un faux sentiment de sécurité à ceux qui vivent en zone inondable.

Pour éviter un nouveau Xynthia, FNE et ses associations membres demandent avec force que l'ensemble des leçons soient tirées de cette catastrophe : la stricte application de la loi littoral, l'interdiction absolue de construire en zone inondable, la validation d'urgence des 750 PPRL des communes où les risques sont les plus forts, l'élaboration et la diffusion par l'Etat d'une culture du risque dans ces communes.

Pour Elodie Martinie-Cousty, responsable du réseau Océans, mers et littoraux, à France Nature Environnement : « La vie humaine ne se négocie pas. En France, la population des départements littoraux devrait croître de 4,5 millions d'habitants d'ici 2040. La montée du niveau marin est, simultanément, une réalité liée au réchauffement climatique, cumulée aux tempêtes plus fortes et fréquentes, elle érode inéluctablement le littoral. Pour faire face, nous devons nous adapter et rester humbles face aux éléments, l'arrogance est parfois criminelle. Repli stratégique ou défense contre la mer, le choix nous appartient, sans plus de faux semblant. »